

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

22 janvier 2026

DELIBERATION N°07-2026

Objet : <i>Partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
	Nombre de membres votants	14
	Date de la convocation : 16 janvier 2026	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Président, Françoise VESPA, Maurice HOFFMANN, Jacqueline LAROCHE, Arielle BAILLY Christian BUCHOT, Dominique CHAUVIN, Régis CHOPIN, Alain CHOULOT, Aline CALLEGHER, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Geneviève MOREAU.

REPRESENTES : Véronique LAMBERT donne pouvoir à Alain CHOULOT et Chantal MARTIN donne pouvoir à Geneviève MOREAU.

EXCUSES : Mesdames, Zora CHAFFARD QOCHIH, Valérie DEPIERRE, Véronique LAMBERT, Chantal MARTIN, Messieurs : Gérard FERNOUT COUTENET, Gérard DUCHENE, Christian NOIR, Guy SAILLARD.

Assistaient également à titre consultatif : Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX.

Le Président rappelle :

De 2013 à 2019, le Centre de Gestion du Jura a été partenaire du FIPHFP. Ce partenariat exigeant n'avait pas été reconduit au-delà du second renouvellement sur décision des membres du conseil d'administration suite aux difficultés de structuration.

Suite à la mise en place du service de médecine préventive et le renforcement du pôle prévention, le Centre se structure et possède l'ingénierie nécessaire pour renouveler ce partenariat.

Le Centre souhaite consolider son action en faveur des personnes en situation de handicap, notamment celles les plus en difficulté, afin d'éviter les ruptures de parcours, favoriser le retour à l'emploi et permettre des perspectives d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Pour cela, le Centre de Gestion pourrait s'inscrire dans une démarche partenariale avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et le CAP emploi.

Le FIPHFP, créé par la Loi n°2005-102 du 11 février 2005, est un acteur majeur en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Il aide les employeurs publics des trois

versants de la Fonction Publique à remplir leurs engagements situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le 03/02/2026
ID : 039-283900025-20260122-07_2026-DE

Par ses financements, le FIPHFP accompagne les employeurs dans la mise en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle et de maintien dans l'emploi des agents en cas de handicap survenu au cours de l'activité professionnelle et/ou de restrictions d'aptitudes durables.

Dans ce cadre, une convention pourrait être conclue avec le FIPHFP avec pour objectifs :

- D'Institutionnaliser la politique handicap du Centre de Gestion ;
- De développer les pratiques en faveur du maintien dans l'emploi ;
- De faire du handicap au travail une cause commune et prioritaire ;
- De favoriser l'insertion durable des personnes en situation de handicap.

Le projet de conventionnement serait porté par les services au sein duquel le référent handicap a été identifié.

En termes de calendrier, la rédaction d'une convention regroupant les engagements de l'établissement serait engagée dès le premier trimestre de l'année 2026, en concertation avec le directeur régional du FIPHFP.

La convention pourrait faire l'objet d'une présentation devant le comité local qui se réunit habituellement au début du 4ème trimestre, pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2027.

Il est précisé que le Conseil d'administration sera informé de l'état d'avancement des démarches et invité à valider les objectifs.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du conseil d'administration autorisent Monsieur le Président à engager les démarches en vue d'un conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique à compter du 1er janvier 2027.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 23 janvier 2026

Le Président,

Frank STEYAERT

